

DEPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE

COMMUNE DE LA REGRIPIERE

ZAC MULTI-SITES

Dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES LES PLUS IMPORTANTS PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS

La construction des voies et réseaux divers structurants de la ZAC Multi-sites de la commune, devra prendre en compte les éléments suivants :

1 – TERRASSEMENTS

1.1 - La conception prendra en compte la mise en place des vallonnements et des mouvements de terrains, permettant, la réutilisation sur le site même de la ZAC de la plus grande quantité possible des déblais en excès provenant de la construction des voies et des réseaux. Ce, de manière à aboutir à la consommation minimale d'énergie pendant la réalisation des travaux, et à minimiser au maximum, la gêne apportée aux riverains de la ZAC, et à ceux des voies qui seraient empruntées par les véhicules évacuant les déblais en excédent.

2 – VOIRIE ET EQUIPEMENTS

Outre les voies structurantes de la ZAC, les aménagements comprendront les équipements publics suivants :

2.1 – La réalisation d'un plateau surélevé rue du Stade au carrefour de la voirie d'accès au site de la Fleurancellerie.

2.2 – La réalisation d'une liaison piétonne entre le site de la Fleurancellerie et la rue des Fontaines.

2.3 – La réalisation d'un aménagement sécuritaire en résine gravillonnée au carrefour de la rue du Stade et de l'impasse du Souchais.

2.4 – La réalisation d'un parking en bicouche d'environ 30 places au Sud-Est du site de la Fleurancellerie.

2.5 – La réalisation de 7 logements locatifs sociaux répartis sur l'ensemble de l'opération.

3 – ASSAINISSEMENT EP SUR LE DOMAINE PUBLIC

Mai 2016

3-1 – Création et aménagement de bassins de rétention paysagés sur l'emprise de la ZAC, permettant la régulation des effluents pluviaux. Ces bassins tampons régulent le débit des EP de la ZAC en fonction de l'étude hydraulique réalisée à cet effet, suivant la loi en vigueur, création de réseaux, à ciel ouvert ou par canalisations, amenant les eaux pluviales aux bassins de rétention.

4- ASSAINISSEMENT EU SUR LE DOMAINE PUBLIC

Fourniture et pose de canalisations permettant d'évacuer les effluents vers le réseau communal existant, gravitairement ou par la pose de poste de refoulement.

5 – RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE SUR LE DOMAINE PUBLIC

Etudié en concertation avec Atlantic'eau et avec le service de défenses contre l'incendie, ce réseau sera réalisé sous le contrôle de ces deux services.

6- ECLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public est adapté à la circulation et à l'environnement des voies et des espaces communs, son caractère est avant tout environnemental. Les appareils employés doivent minimiser au maximum la « pollution lumineuse ».

7- ELECTRIFICATION SUR LE DOMAINE PUBLIC

La pose des réseaux BT et MT sera réalisée, en application de la convention qui sera conclue avec le concessionnaire et le SYDELA.

8- RESEAU TELEPHONE SUR LE DOMAINE PUBLIC

Le Génie civil du réseau téléphone sera réalisé suivant les directives de la pré-étude demandée au concessionnaire.

9- PLANTATIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC

Les plantations en accompagnement des voies et celles des espaces communs sur l'emprise de la ZAC, sont traitées en tenant compte de la nature du sol, de l'adaptation à l'hydrologie, et, à leur potentialité de participer à l'amélioration de la qualité des eaux pluviales, pour ce qui concerne les plantations dans et aux abords des noues et des bassins de rétention.

10- REALISATION PAR TRANCHES

Mai 2016

La réalisation de la ZAC MULTISITES DE LA REGRIPIERE est programmée en 8 tranches. L'ouverture de chacune des tranches se fera en concertation entre la collectivité et l'aménageur.

Mai 2016



BESNIER
aménagement

